

4. Rues Forest, Cavalotti, Hégésippe Moreau, Ganneron, Etienne Jodelle : un quartier agréable dont il faut préserver la tranquillité et le charme.

4.1. Circulation : la création d'une "zone 30" permettrait de préserver le calme du quartier.

En parcourant ces rues bordées d'immeubles de pierre de taille, on a peine à imaginer que l'avenue des Clichy et ses abords délabrés ne se trouvent qu'à quelques dizaines de mètres. Cette constatation est encourageante dans la mesure où les graves problèmes d'urbanisme relevés dans les points précédents sont en fait cantonnés à l'avenue de Clichy.

Toutefois, ce calme est troublé par un plan de circulation constitué de telle sorte que les rues Forest, Cavalotti, Hégésippe Moreau et Etienne Jodelle d'une part, et la rue Ganneron d'autre part, sont empruntés comme itinéraires de délestage conduisant aux avenues de Clichy et Saint Ouen (en particulier en soirée et le week-end). Afin de palier au déboulement des véhicules, nous proposons que ces rues soient transformées en "zone 30", interdite aux poids lourds. Cette idée a reçu un accueil favorable de votre part.

4.2. Élargissement du trottoir au large des numéros 13 et 15 rue Hégésippe Moreau : la jonction des rues Hégésippe Moreau, Pierre Ginier et Etienne Jodelle constitue une petite place entourée d'immeubles de qualité, notamment la Villa des Arts qui fait partie des sites que vous souhaitez protéger. Aujourd'hui cette place est envahie par des véhicules stationnés perpendiculairement au trottoir des N° 13 et 15. Le remplacement de ces cinq places par un élargissement du trottoir, éventuellement planté de quelques arbres, permettrait d'embellir cette petite place et d'en accroître le charme.

4.3. Établissements CRIE : l'étroitesse de ces rues les rend peu propices à l'exercice d'une activité commerciale de grande ampleur. Pourtant, depuis quelques années, les établissements CRIE se sont installés dans de vastes locaux qui s'étendent de la rue Pierre Ginier jusqu'à l'avenue de Clichy. Cette entreprise exerce l'activité de coursier, et ses fourgonnettes ont envahi le quartier, se garant partout où une place est disponible, souvent en double file. A la fin du mois d'août cette entreprise quittera ces locaux. Nous vous avons fait part de notre inquiétude de voir une autre activité, génératrice de nuisances de même ampleur s'y installer. Nous vous prions de rester vigilant, dans la mesure de vos prérogatives, pour empêcher que de nouveaux troubles se développent.